

DÉCISION DU CONSEIL**du 21 avril 2004****portant nomination d'un membre titulaire et de cinq membres suppléants néerlandais du Comité des régions**

(2004/399/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement néerlandais,

considérant ce qui suit:

- (1) La décision 2002/60/CE du Conseil du 22 janvier 2002 ⁽¹⁾ porte nomination des membres et suppléants du Comité des régions.
- (2) Un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant suite à la démission de M. KESSEN, portée à la connaissance du Conseil en date du 6 octobre 2003, et cinq sièges de membres suppléants du Comité des régions sont devenus vacants suite à
- l'échéance du mandat de M. VAN DER SLUIJS, portée à la connaissance du Conseil en date du 30 mars 2004,
 - l'échéance du mandat de M. VERBEEK, portée à la connaissance du Conseil en date du 30 mars 2004,
 - la démission de M^{me} VLIETSTRA, portée à la connaissance du Conseil en date du 8 juillet 2003,
 - la démission de M^{me} HAVEMAN, portée à la connaissance du Conseil en date du 26 janvier 2004,
 - l'échéance du mandat de M. DALES, portée à la connaissance du Conseil en date du 30 mars 2004,

DÉCIDE:

Article unique

- a) M. R. L. VREEMAN, burgemeester van Zaanstad, est nommée membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M. KESSEN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.
- b) Sont nommés membres suppléants du Comité des régions:
- M. A. B. SAKKERS, burgemeester van Eindhoven, en remplacement de M. VAN DER SLUIJS,
 - M. N. P. M. SCHOOF, burgemeester van Alphen, en remplacement de M. VERBEEK,
 - M. LIDT DE JEUDE, burgemeester van Deventer, en remplacement de M^{me} VLIETSTRA,
 - M.G. B. M. LEERS, burgemeester van Maastricht, en remplacement de M^{me} HAVEMAN,
 - M. G. P. H. HUFFNAGEL, wethouder van Amsterdam, en remplacement de M. DALES,
- pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 2004.

*Par le Conseil**Le président*

J. WALSH

⁽¹⁾ JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.